AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4548
FR0004031839-FS1195

23 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CYBERGUN

(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 23 octobre 2020, la société Nomura International Plc[1] (1 Angel Lane, EC4R 3AB, Londres, Royaume-Uni, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 octobre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CYBERGUN et détenir 634 134 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CYBERGUN sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Nomura Holdings, Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 12 804 733 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.